

**FORMULE DE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION
D'UN COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION
En vertu de la Loi sur la preuve au Manitoba**



Les renseignements personnels que vous fournissez sont recueillis en application de la Loi sur la preuve au Manitoba. Ils serviront à déterminer si vous êtes admissible et à consigner votre nomination. Ces renseignements sont protégés par la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS :

- Vous pouvez faire renouveler votre commission **six mois ou moins avant** sa date d'expiration.
- Si vous faites une demande de renouvellement *après la date d'expiration*, votre commission ne sera valide que lorsque vous recevrez votre certificat de renouvellement.
- Si votre commission a expiré **depuis plus d'un an**, vous devez demander une nouvelle nomination.
- C'est à vous de faire renouveler votre commission **avant qu'elle expire**. Nous ne vous enverrons **pas** d'avis de renouvellement.

Veillez remplir cette formule au complet

_____	_____	_____
(prénom)	(Écrire tous les prénoms au long)	(nom de famille)
Adresse à domicile : _____		
(numéro d'appartement, n° et rue)		
_____	_____	_____
(case postale)	(ville ou village)	(province) (code postal)
N°s de téléphone :	(à domicile)	(au travail)
	(cellule)	(Ext #)
Emploi :		
Nom de la compagnie qui vous emploie :		
Adresse professionnelle de l'employeur : _____		
(numéro d'appartement, n° et rue)		
_____	_____	_____
(case postale)	(ville ou village)	(province) (code postal)
Date d'expiration de la nomination actuelle : _____		

VEUILLEZ NOUS ENVOYER LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formule de renouvellement dûment remplie et paiement de **25 \$**. Nous ne pouvons pas accepter les formules recto-verso.
- Veuillez joindre un chèque ou un mandat libellé à l'ordre du *ministre des Finances*.
- Si vous payez par carte de crédit, remplissez la formule Modalités de paiement et joignez-la à votre formule de renouvellement.
- Les formules de renouvellement accompagnées d'une formule Modalités de paiement peuvent être envoyées par télécopieur. Les formules et les paiements ne peuvent pas être envoyés par voie électronique.
- **Si votre bureau envoie les formules de demande et de renouvellement ensemble, veuillez envoyer deux paiements séparés.**

Vous avez des questions ?

Téléphone : (204) 945-2654 **Télécopieur :** (204) 945-1459

C. élec. : comforoath@gov.mb.ca

Interurbains sans frais : 1-866-323-4249

Heures d'ouverture : de 8 h 30 à 16 h du lundi au vendredi

Site web : <http://www.companiesoffice.gov.mb.ca/commissioner.fr.htm>

Commissaire à l'assermentation et notaire public

Immeuble Woodsworth

405, avenue Broadway, bureau 1034

Winnipeg (MB) R3C 3L6

